

# Programme de formation



## **Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) Spécialité « Éducateur sportif » Mention « Activités Physiques pour Tous (APT) »**

**Fiche RNCP 37191**

**Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques**

*29/04/2016 : Décret n°2016-527 du 27 avril 2016 relatif au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (codifié aux articles D212-20 à R 212-31 du code du sport)*

**Session 2024 - 2025**

## DESRIPTIF MÉTIER

Cette formation vise à préparer le diplôme d'Etat du Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (niveau IV – niveau BAC) spécialité « Éducateur Sportif » - mention « Activités Physiques pour Tous (APT) ».

Le BP JEPS APT prépare aux métiers d'éducateur sportif plurivalent. À ce titre, il encadre, en garantissant tout type de public dans tous lieux d'accueil ou de pratique des activités de découverte, d'animation et d'éducation dans le champ des activités physiques et sportives ou des activités éducatives.

## CIBLE

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois ;
- Candidats PARCOURSUP ;
- Salariés.

## PRÉ-REQUIS

- Être demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois
- Niveau BAC recommandé ;
- Avoir Minimum 18 ans, avec un projet professionnel axé sur l'enseignement des Activités Physiques pour Tous ;
- Être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS ou tout autre diplôme reconnu équivalent par le ministère de l'Intérieur en cours de validité (attestation à fournir) ;
- Avoir satisfait aux tests d'exigence préalables (TEP) et aux tests de sélection (tests physiques, test écrit, entretien de motivation) ;
- Aptitudes requises : Pratique d'une activité physique, connaissance et utilisation de l'outil informatique ;
- Aptitudes professionnelles souhaitées : capacités d'adaptation et d'organisation, aisance dans l'expression écrite et orale (maîtrise de l'orthographe), qualités relationnelles et maîtrise de soi (écoute, sens du contact du dialogue) ;
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

## OBJECTIFS

UC 1- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Activités Physiques pour Tous »

UC 4- Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

## APTITUDES

- Avoir une forte motivation pour la formation ;
- Être autonome ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Savoir travailler en groupe.

## CONTENU DE LA FORMATION

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) APT est obtenu par la capitalisation des 4 Unités Capitalisables (UC) de compétences suivantes :

Unités Capitalisables (UC)
<p><b>UC 1- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;</li> <li>• Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;</li> <li>• Contribuer au fonctionnement d'une structure.</li> </ul>
<p><b>UC 2- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir un projet d'animation ;</li> <li>• Conduire un projet d'animation ;</li> <li>• Évaluer un projet d'animation.</li> </ul>
<p><b>UC 3- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Activités Physiques pour Tous »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;</li> <li>• Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;</li> <li>• Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.</li> </ul>
<p><b>UC 4- Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ;</li> <li>• Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention ;</li> <li>• Garantir des conditions de pratique en sécurité.</li> </ul>

## DÉBOUCHÉS

- Éducateur (trice) d'activités physiques ou sportives ;
- Éducateur (trice) sportif (ve) plurivalent ;

## SUITE DE PARCOURS

- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ;
- DE JEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DES JEPS permettant la direction d'une structure ;

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive
- Méthode interrogative
- Méthode affirmative
- Méthode démonstrative
- Méthode applicative
- Alternance tutorée

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

### ***ÉPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITÉS CAPITALISABLES***

Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions prévues à l'article A. 212-26 du code du sport.

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes :

### **Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2 :**

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DR(D))JSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous.



Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(a) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC 1 et UC 2.

### **Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables UC 3 et UC 4 :**

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minimum de niveau IV et ont une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans la mention des activités physiques pour tous.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

- **Épreuve certificative de l'UC3 sur les deux premières familles d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » \* choisie par le(la) candidat(e)\*\***

Elle est constituée des deux modalités suivantes :

- 1- Première modalité d'évaluation sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le (la) candidat(e) :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique et se décompose comme suit :

- production d'un document :

Le (la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DR(D)JSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances dont au moins trois réalisées dans une structure d'alternance pédagogique. Ce cycle porte sur la première famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e).

- mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours :

Le(a) candidat(e) conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

2- Seconde modalité d'évaluation sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS « spécialité éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e) :

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation et se décompose comme suit :

- production d'un document :

Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DR(D)JSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances dont au moins trois réalisées dans une structure d'alternance pédagogique. Ce cycle porte sur la deuxième famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e).

- mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours.

Le(a) candidat(e) conduit la séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique ou en organisme de formation. La séance a une durée d'au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'apprentissage est suivie d'un entretien d'une durée 30 minutes au maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre.

➤ **Épreuve certificative de l'UC4 sur la troisième famille d'activités du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e)\* :**

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation. Elle est composée de la mise en situation professionnelle suivante :



- mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit une séance d'animation dans la famille d'activités restant à évaluer au sein de l'organisme de formation pendant au minimum 45 minutes et au maximum 120 minutes pour un public d'au moins 6 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques.

## MATÉRIEL À PRÉVOIR

- Matériel nécessaire pour prendre des notes durant les cours (cahier ou bloc-notes, classeur, stylos, crayons, gomme, règle, ...)
- Votre équipement personnel (tenue, serviette, chaussures).

## EMPLOYEURS POTENTIELS

- L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :
  - Le secteur public (municipalités et communautés de communes ; les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – (ETAPS) ;
  - Le secteur privé associatif (clubs sportifs affiliés ou non à une fédération) ;
  - Le secteur privé marchand.



## ORGANISATION ET DURÉE

*SESSION 2024-2025 :*

début : **le 10 septembre 2024** fin : **le 31 juillet 2025**

*TEP :*

(Tests d'Exigences Préalables)

**Date limite d'inscription :**

-Pour les candidats PARCOURSUP :

Les 9 et 10 avril 2024

**13 mars 2024**

-Pour les candidats demandeurs d'emploi et salariés :

Les 9 et 10 avril 2024

Les 25 et 26 juin 2024

*TESTS DE SÉLECTION :*

-Pour les candidats PARCOURSUP :

Les 17 et 18 avril 2024 (Entretien de motivation)

-Pour les candidats demandeurs d'emploi et salariés :

Les 17 et 18 avril 2024 (Test écrit + entretien de motivation)

Les 2 et 3 juillet 2024 (Test écrit + entretien de motivation)

*DURÉE :*

**1 228 heures** soit 728 heures en centre et 500 heures en entreprise

*HORAIRES PRÉVISIONNELS*

*DE FORMATION :*

de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

*NOMBRE DE PARTICIPANTS :*

12

*RÉUNIONS D'INFORMATION :*

Le **29 février 2024** et le **26 mars 2024 à 9 heures**  
**(Amphithéâtre)**

*DÉLAI D'ACCÈS :*

6 mois

## PÉRIODE EN ENTREPRISE

Une période d'immersion en entreprise devra être réalisée durant la formation. Elle a pour objectif de faire découvrir les métiers en lien avec les activités physiques pour tous.

Dans ce cadre, l'entreprise est un lieu de formation. L'entreprise, et plus particulièrement le tuteur ou le maître d'apprentissage, vont donc faire acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

## DISPENSES ET ÉQUIVALENCES

### Équivalence :

L'équivalence permet d'obtenir un diplôme ou une partie de diplôme. Dans ce cas – et dans ce cas seulement- vous n'avez pas besoin de passer les examens correspondants.

### Dispenses :

Vous retrouverez les informations concernant les dispenses dans le dossier de candidature.

## RECRUTEMENT SUR DOSSIER

### Pour les candidats demandeurs d'emploi et salariés :

Dossier de candidature à remettre complet au plus tard **le mardi 18 juin 2024 à 11h00 :**

IMS - Pôle Formation  
Route du Vert-Pré – Quartier Mangot Vulcin – 97232 LE LAMENTIN

## PRIX/CONDITIONS TARIFAIRES

- Pour les particuliers : **10 900,00 €**
- Pour les salariés : **10 900,00€**
- Pour les demandeurs d'emploi :

Formation financée par :	<b>Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM)</b> 
Les candidats demandeurs d'emploi percevront une indemnité variable en fonction de leur situation à l'entrée en formation	<b>France Travail</b> 



## LIEUX DE LA FORMATION

### COURS THÉORIQUES ET ACTIVITÉS :

- Institut Martiniquais du Sport
- Site(s) extérieur(s) : le(s) lieu(x) sera(ont) communiqué(s) ultérieurement

## ACCESSIBILITÉ

Tous les espaces identifiés à l'IMS permettent d'effectuer des manœuvres de contournement. De larges couloirs permettent à deux personnes de se croiser, quelle que soit leur situation.

Des places de stationnement adaptées et matérialisées sont disponibles au sein des 3 parkings de l'IMS :

- 4 à l'entrée du bâtiment Administratif
- 1 en face du bâtiment Restauration
- 2 en face de l'espace de Crossfit

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON, référent handicap. Elle se charge de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible. Ces informations sont également portées à la connaissance des formateurs qui peuvent la solliciter le cas échéant. Des supports de formation au format électronique peuvent être également communiqués aux stagiaires sur demande.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services (voir onglet « Nous contacter »). Une fiche d'accessibilité est disponible dans le hall d'accueil du bâtiment Administratif (RDC).

## CONTACTS

Pôle Formation de l'IMS :

Mail : [dir.formation@ims.mq](mailto:dir.formation@ims.mq)

- Kelly JUFRE 0596 38 38 00 / 0696 81 87 87
- Olivia PIERRE-EMILE 0596 38 38 01 / 0696 01 19 95